



secretariat.federation@ufap.fr

# MOBILITÉ DES CPIP : Le combat continue !

Pantin, le 6 février 2025

Le 06/02/2025, avait lieu à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, un CSA-AP dont l'ordre du jour prévoyait l'étude du projet de note de mobilité des CPIP.

L'UFAP UNSa Justice, conformément à ses mandats, s'est opposée au « **projet de recul social** » voulu par la D.A.P et ses alliés de circonstance (CGT-IP et SNEPAP-FSU) concernant « **la priorité ultra-marine** ».

Notre organisation syndicale a de nouveau **EXIGÉ** de la DAP qu'elle entende raison et procède **au retrait de son projet de cotation minimaliste ne garantissant en rien l'affection des personnels justifiant d'un C.I.M.M vers les postes DROM-COM.**

Campée sur ses positions, et soutenue par la CGT à de nombreuses reprises, l'Administration continue de faire la sourde oreille ! Elle a tout tenté pour acheter les organisations syndicales, allant même jusqu'à sacrifier les CPIP ultramarins en garantissant que la mobilité des surveillants serait sauvegardée. L'UFAP UNSa Justice ne mange pas de ce pain-là et laisse les promesses de la DAP à ceux qui veulent bien les croire.

Prise dans son élan, l'Administration a par ailleurs méconnu les règles du dialogue social en soumettant à l'instance un texte transmis hors délais réglementaires ! En organisation responsable, et afin de préserver les droits des personnels, l'UFAP UNSa Justice a **DEMANDÉ le report de l'étude du point concernant la note de mobilité des CPIP !** Dos au mur et devant le consensus des O.S pénitentiaires (UFAP/FO/SPS) sur cette demande, **le projet de texte sera finalement étudié au CSA-AP du 18/02/2025.**

L'UFAP UNSa Justice invite l'Administration à utiliser ce temps supplémentaire pour faire le choix du bon sens légal et de l'apaisement dans nos territoires ultra-marins ! Elle **EXIGE le respect de la loi égalité réelle en Outre-Mer et maintient le cap qu'elle s'est fixé depuis plus de quatre décennies !** L'UFAP UNSa Justice entend bien continuer à défendre les droits de tous les personnels, pour lesquels elle a d'ores et déjà obtenu de nombreuses garanties (cf. notre compte-rendu du CSA du 04.02.2025).

Que les uns et les autres se rassurent, la mobilité des CPIP aura bien lieu, comme tous les ans. La DAP maintient d'ailleurs ses prévisions d'une publication de la note avant la mi-mars. L'UFAP UNSa Justice ne cèdera pas à ce chantage ridicule et continuera son combat pour une mobilité des CPIP juste et équitable pour TOUS.

Le secrétaire National  
Simon Pierre LAGOUCHE  
Le secrétaire Général  
Emmanuel CHAMBAUD

